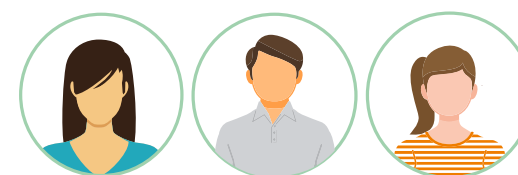




EXPÉRIMENTATION DU CANNABIS MÉDICAL : **LE PARCOURS DU PATIENT** 1/4

1

IDENTIFICATION ET ORIENTATION DES PATIENTS



En structure de référence :

sur proposition du médecin de la structure après vérification des critères d'inclusion ou sur demande du patient



En ville :

sur proposition du médecin généraliste ou à la demande du patient, qui est alors orienté vers une structure de référence (lettre de liaison médicale), après vérification des critères d'inclusion

Prise de rendez-vous
de consultation
d'inclusion



EXPÉRIMENTATION DU CANNABIS MÉDICAL : **LE PARCOURS DU PATIENT** 2/4

2

CONSULTATION D'INCLUSION EN STRUCTURE DE RÉFÉRENCE



Vérification des critères d'inclusion



Recueil du consentement du patient



Inscription au registre de suivi Patient (Recann)



Dispensation d'une attestation d'inclusion et d'une ordonnance sécurisée
(prescription pour 28 jours maximum)



Identification par le patient de son pharmacien d'officine
et/ou de son médecin généraliste





EXPÉRIMENTATION DU CANNABIS MÉDICAL : **LE PARCOURS DU PATIENT** 3/4

3

DISPENSATION DES MÉDICAMENTS

➤ **Présentation de l'ordonnance sous 3 jours**



En structure de référence :

le patient présente son ordonnance à la pharmacie de l'établissement dite "pharmacie à usage intérieur" (PUI) participante et autorisée à rétrocéder



En ville :

le patient présente son ordonnance au pharmacien qu'il a désigné, volontaire et formé

**Prise du
traitement**



EXPÉRIMENTATION DU CANNABIS MÉDICAL : **LE PARCOURS DU PATIENT** 4/4

4

CONSULTATIONS DE SUIVI



Fin de
l'expérimentation
24 mois
après l'inclusion



Consultations classiques :

- en structure de référence ou avec le médecin libéral désigné, volontaire et formé
- *a minima* 1 fois par mois pour le renouvellement de l'ordonnance



Consultations longues :

- en structure de référence volontaire
- au cours des 1^{er}, 3^e, 6^e, 12^e, et 18^e mois

